



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*
CERTA

Paris, le 17 décembre 2010
N° CERTA-2010-AVI-617

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Symantec Endpoint Protection

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-617>

Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-617
Titre	Vulnérabilité dans Symantec Endpoint Protection
Date de la première version	17 décembre 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Symantec SYM10-013 du 15 décembre 2010
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Exécution de code arbitraire à distance ;
- atteinte à l'intégrité des données.

2 Systèmes affectés

Symantec Endpoint Protection version 11.x.

3 Résumé

Une vulnérabilité permet à un utilisateur malveillant d'exécuter du code arbitraire à distance.

4 Description

Une vulnérabilité corrigée par l'éditeur permet à un utilisateur malveillant d'exécuter du code arbitraire à distance en écrasant un fichier PHP. L'attaquant doit avoir installé *Symantec Endpoint Protection Client* et être authentifié auprès du *Symantec Endpoint Protection Manager*.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Symantec SYM10-013 du 15 décembre 2010
http://www.symantec.com/business/security_response/securityupdates/detail.jsp?fid=security_advisory\&pvid=security_advisory\&year=2010\&suid=20101215_00

Gestion détaillée du document

17 décembre 2010 version initiale.